



### Séance du jeudi 28 mars 2024

Nombre de délégués :  
titulaires

- Présent(e)s : 12 (dont 1 DS)

- Pouvoirs : 4

- Excusé(e)s : 6

- Absent(e)s non excusé(e)s :

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars 2024, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni à 14 h 00 à la Salle du Savoir à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s :

ABELLAN Tim ; BLANC Maurice (suppléant GAT Thierry) ; BOULUD Michel ; CARRAS Lilian ; GAMET Christian ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROCAVIVES Jean-Luc ; ROSET Patrick ; SAUZE Jean-Luc ; SCOTTI Mattia ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs :

BALLESIO Pierre donne pouvoir à Michel BOULUD ; BONNEFOY Mireille donne pouvoir à ROCAVIVES Jean-Luc ; CHONE Jean-Philippe donne pouvoir à GAMET Christian ; SUBRA Cécile donne pouvoir à VARIGNY Nicolas

Excusé(e)s :

ATHANAZE Pierre ; DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; GIROMAGNY Véronique ; GROSPERRIN Anne ; HUMBERT Claude

Absent non excusé :

<b>Délibération N°2024-011 du comité syndical</b>	<b>Objet : Vote du Budget Primitif 2024</b>
---	---

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5212-16

**Vu** la délibération n°2024-003 attestant de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024,

**Vu** les projets de budget principal et de budgets annexes de l'exercice 2024 transmis préalablement à la séance du comité syndical,

**Vu** la délibération n°2024-010 affectant les résultats de l'exercice 2023 pour les budgets ASSAINISSEMENT, GEMAPI, GEMAPI complémentaires et SPANC,

**Vu** le bureau syndical du 15 mars 2024,

**Vu** les équilibres budgétaires en dépenses et en recettes exposés en séance tel qu'il suit :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Principal Compétences complémentaires à la GEMAPI	535 029.18 €	535 029.18 €	647 978.50 €	647 978.50 €
Annexe Assainissement	1 459 472.21 €	1 459 472.21 €	816 993.35 €	816 993.35 €
Annexe SPANC	30 231.01 €	30 231.01 €	811.50 €	811.50 €
Annexe GEMAPI	683 793.10 €	683 793.10 €	495 881.33 €	495 881.33 €

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,**

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 du budget principal Complémentaires Gémapi, du budget annexe du SPANC, du budget annexe Assainissement, et du budget annexe de la GEMAPI.
- **DIT** que chaque budget est voté par nature au niveau du chapitre et sans vote formel sur les chapitres budgétaires.

Télétransmise en Préfecture le  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD  
Président

